

MADRIÈRE

infos

Juin 2021



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°38

Éditorial

L'arrivée des beaux jours et de la saison estivale redonne toujours à la plupart d'entre nous, de la vigueur, du dynamisme et le désir de s'évader vers d'autres horizons.

Après bientôt un an et demi de privatisations de toutes sortes, dues à la pandémie et vécues comme une traversée du désert qui n'en finit plus, donnant l'impression que le temps s'arrête, l'été 2021 semble se présenter sous de meilleurs auspices que l'année passée.

La vaccination contre ce virus pour une majorité de citoyens sera certainement le moyen le plus efficace pour éviter une énième vague, du moins espérons-le. Le respect des gestes barrières sera certainement demandé pour encore quelques semaines, ainsi que le port du masque en public, ce qui n'est pas très agréable en période de forte chaleur.

Malgré ces contraintes, la vie normale reprend progressivement son cours ; au fur et à mesure

du déconfinement, les acteurs économiques, sociaux et culturels, s'activent pour retrouver, semaine après semaine, une activité pleine et entière, dont nous avons tous besoin. Le tourisme estival 2021 devrait connaître un beau succès et servir de

locomotive pour relancer l'activité économique au sens le plus large du terme. Dans les mois qui viennent, la vie sociale et sociétale, devrait elle aussi reprendre son cours, et nous permettre de se retrouver dans différentes festivités, qui seraient peut-être imaginées et organisées autrement, après la crise sanitaire que nous venons de vivre.



Jean DEJEAN



Conseil Municipal

Bilan financier 2020

En séance du 19 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le compte de gestion édité par la Trésorerie Générale et a voté le compte administratif réalisé par la mairie qui font apparaître les mêmes résultats : un excédent cumulé d'un montant de 55 648,07 € pour la section de fonctionnement, et un déficit cumulé de 47 973,79 € pour la section d'investissement, soit un excédent global cumulé de 10 674,28 € pour l'ensemble du budget général.

Budget primitif 2021 et déficit de trésorerie

Depuis une dizaine d'années, la population de notre commune augmente régulièrement, avec l'arrivée de nouvelles familles jeunes avec des enfants, ce qui est positif pour l'avenir de notre territoire.

Une grande majorité de ces enfants, en âge de maternelle et primaire, est scolarisé au R.P.I. du Terrefort, 19 enfants actuellement et 25 prochainement, ainsi que 2 enfants à Pamiers. Ce Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) est géré, par les communes sur lesquelles sont situées les écoles, c'est à dire ESCOSSE et BEZAC, et 6 autres communes dont Madière qui sont membres de ce R.P.I. par une simple convention.

Chaque année, les communes d'ESCOSSSE et BEZAC répercutent à chaque commune membre, les frais de fonctionnement correspondant au nombre d'enfants scolarisés. Le coût actuel s'élève à 2 387 € par an et par enfant, ce qui représente un des montants le plus élevé de notre région et ce, depuis plusieurs années. Comparé à d'autres R.P.I., on constate une grande disparité du coût financier, qui s'échelonne de 939 € pour certaines communes, comme à Saint Martin d'Oydes, entre autres, jusqu'à près de 2 400 € (ESCOSSSE-BEZAC) avec une moyenne nationale de 1 053 € par enfant. Depuis six ans, nous tirons le signal d'alarme sur cette problématique, sans obtenir la

meilleure proposition pour une gestion différente du R.P.I.

Le fait est que le coût très élevé du fonctionnement des deux écoles impacte très fortement les finances de notre commune, puisque 45 % du budget de fonctionnement doivent être consacrés à ce poste, et que le budget actuel ne nous permet plus de régler toutes les factures du R.P.I..

Le budget primitif 2021, voté en début d'avril, fait état d'un déficit de 20 000 € pour l'année en cours, et ce malgré les deux décisions adoptées par le conseil municipal :

1) **Suppression des indemnités de fonction des élus** à compter du 1er avril 2021, qui se décomposaient comme suit : 335 € par mois pour le maire, 165 € par trimestre pour la première adjointe, 100 € par trimestre pour le deuxième adjoint et 34 € par trimestre pour le troisième adjoint, permettant une économie budgétaire de 4 500 € pour 2021 (indemnité et charges sociales comprises). Malgré cette décision, le maire et les adjoints continueront, bien sûr, à honorer toutes les réunions communales, intercommunales et autres organismes rattachées à leurs fonctions, soit entre 50 et 70 par an, suivant les années.

2) **Une légère augmentation des** taux des taxes foncières pour le bâti et le non bâti, permettant une recette fiscale supplémentaire d'un montant global de 2 300 €.

Il va de soi que la situation actuelle ne peut pas durer, et qu'il est très urgent d'y remédier.

Trois pistes de travail pour l'avenir sont à envisager :

1) **Au sein du R.P.I. actuel**, créer une nouvelle répartition du coût de fonctionnement sur différents critères, en plus du nombre d'enfants, permettant une baisse importante du coût actuel, ainsi qu'un nouveau statut autre que le R.P.I. qui est très insatisfaisant, puisque les communes autres qu' ESCOSSSE et

BEZAC n'ont aucun pouvoir de décision.

2) **Envisager une solution communautaire** globale pour l'ensemble des 30 communes rurales membres de la Communauté de Communes, qui sont toutes plus ou moins concernées par cette thématique « *écoles primaires* ». Dans un avenir proche, cette problématique ne pourra certainement se résoudre qu'au travers d'une mutualisation au sein d'une compétence communautaire. D'ailleurs, en 2009, lors de la prise de la compétence « *petite enfance* » par la Communauté de Communes, il avait été stipulé que la « *scolarité primaire* » serait également intégrée dans les années suivantes. Or, entre 2009 et ce jour, aucune décision n'a été prise.

3) **Dans le cas où aucune réponse ou solution satisfaisante** serait actée sur ce dossier, venant soit des communes d'ESCOSSSE et BEZAC, soit de la Communauté de Communes, nous devons alors envisager la scolarité des enfants de notre commune dans les écoles primaires autres qu' ESCOSSSE et BEZAC, avec un coût financier totalement différent et acceptable, comme PAMIERS qui facture 800 € par enfant et par an, au lieu de 2 400 €, voire prochainement plus, avec l'ouverture à la rentrée 2021 d'une cinquième classe au R.P.I. du Terrefort.

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de ce dossier dans les mois à venir .

Elections départementales et régionales

Les 20 et 27 juin, auront lieu les élections départementales et régionales, qui se déroulent tous les six ans. Exceptionnellement, **les deux bureaux de vote seront installés dans la salle polyvalente**, afin de respecter au mieux les recommandations dues à la situation sanitaire. Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00, et **le port du masque sera obligatoire.** ■

Infos pratiques

Révision du Plan Local d'Urbanisme

La révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Les personnes qui souhaiteraient faire part de leurs remarques ou observations sur cette révision, peuvent les notifier sur un document réservé à cet effet en mairie aux heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Boîtes aux lettres

Selon les vœux des services de la Poste, nous vous demandons de bien vouloir **inscrire sur vos boîtes aux lettres**, le ou les noms et prénoms des résidents en gros caractères et lisibles (ainsi que le numéro pour ceux qui résident dans les lotissements), afin que les agents chargés de la distribution du courrier puissent accomplir leur mission avec efficacité et précision.

Recensement Militaire

Tous les adolescents, garçons et filles,

doivent se faire recenser obligatoirement **dès l'âge de 16 ans** en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité, et de préférence dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire. **Un document officiel** leur sera délivré à cet effet, attestant du recensement, et nécessaire ensuite pour se présenter à certains examens

Opération Tranquillité - Absence

Depuis quelques années le nombre de cambriolages en milieu rural ne cesse d'augmenter. Ces méfaits concernant **le vol de bijoux et du numéraire** mais aussi **des matériels et matériaux en entreprises**. Devant ce phénomène préoccupant **la Préfecture** nous invite à utiliser le dispositif « **opération tranquillité absence** ». Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de prendre contact avec **la Gendarmerie Nationale de Pamiers** pour les informer des dates correspondantes aux périodes d'absence de son domicile. La Gendarmerie passera ensuite réguliè-

rement à votre domicile afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

VEOLIA eau

changement de coordonnées téléphoniques. Appeler désormais le **05 67 16 03 80** : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie

Gendarmerie Nationale de Pamiers :

05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.

Le Maire :

Personnel : 05 61 67 12 93

Portable : 06 67 19 89 96

Mairie : 05 61 67 14 50

Site internet : www.madiere.fr ■

ASSOCIATIONS

CONCERT

- Élodie Joly, Auteure, compositrice, chanteuse (Chanson française - Piano Voix)

« Le parfum d'une rose »

Dimanche 4 Juillet 2021 à 17h à l'église de Madière, Durée : 1h - Entrée libre. Participation consciente « *au chapeau* »

Sa joie de partager son chemin de sensibilité dans ce drôle de monde, avec authenticité, simplicité et délicatesse. Une voix douce et la plume poétique vous invitent dans son univers intimiste, comme un parfum. Elle vous offre dans sa présence naturelle, sa profondeur d'âme et ses élans humanistes pour vous toucher, simplement ! BIENVENUE



- Vu la situation sanitaire, pas de « fête locale » prévue pour la fin juin 2021. ■



ETAT CIVIL

Naissance

- le 13 février 2021 : bienvenue à MADIÈRE pour Charly qui agrandit la famille de Lisa FROMHOLTZ et de Nicolas DE CASTRO.

Décès

- le 2 mars 2021 : Yvette LOZE née ESTRADE de « La Vacquerie » à l'âge de 92 ans. ■

VIE SOCIALE

Activités professionnelles basées sur notre territoire

À la liste parue dans le bulletin municipal de janvier dernier, il convient d'ajouter:

- **MAHÉ Pascal** : Plomberie, Chauffage, Energie Solaire : 06 11 58 07 69 Madière
- **RHODES Jacques** : Location saisonnière



meublée à la semaine ou au W-E. Le Bayle Madière 06.62.65.94.18

- **AMIEL Sabine** : Assistante Maternelle, nouvelle coordonnée téléphonique : 06 38 27 11 24

Médiathèque

Heures d'ouverture : Les mercredis de 15h à 18h et les samedis de 10h à 12h.

Les bénévoles, anciens et nouveaux vous réserveront un accueil chaleureux.

Mini-golf

Le « Jardin des Sens » a réouvert ses portes

le samedi 8 mai 2021. Le mini-golf est ouvert de 14h à 19h les week-ends, les jours fériés et sur réservation les autres jours, durant les mois de mai et juin. Courant juillet et août, le parc de loisirs accueillera le public tous les jours de 10h à 19h. Jérôme PÉBAY vous propose des ateliers « découverte de la biodiversité » sur rendez vous, afin de découvrir le parc d'une façon plus pédagogique.

Secrétariat de Mairie:

en raison des congés d'été, le secrétariat de la mairie sera fermé les lundis 9 et 16 août prochains. ■



Communauté de Communes

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin, un questionnaire proposé à l'ensemble des citoyens résidant sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées, dans le cadre de l'élaboration du « *Projet de Territoire Intercommunal* ». Une fois rempli, vous pouvez le déposer en mairie ou l'adresser directement à la Communauté de Communes par courrier ou par Internet. ■